



Municipalité de Montcerf-Lytton

18, rue Principale Nord Montcerf-Lytton (QC) J0W 1N0
Tél. (819) 449-4578 Fax : (819) 449-7310

Communiqué

Mise au point concernant la démission de 2 officiers pompiers.

Montcerf-Lytton (Québec), ce 8^e jour du mois d'octobre 2021.

Le conseil municipal a demandé à plusieurs reprises au chef pompier, Monsieur Serge Boisvert, de produire un rapport mensuel d'activité. Ce rapport leur aurait permis de se tenir à jour et de s'assurer que la municipalité répond aux exigences du schéma de sécurité incendie. Celui-ci refusait systématiquement de produire ce rapport créant un conflit qui a mené à sa démission. Pour l'instant, nous ne connaissons pas la raison de la démission de l'adjoint du chef pompier.

Le mercredi 6 octobre 2021 au matin, le chef pompier et son adjoint se sont présentés au bureau municipal pour y déposer leur lettre de démission officielle, ainsi que leurs équipements. La municipalité, n'ayant plus d'officier en poste, a demandé d'urgence la couverture de Grand-Remous et a communiqué avec les services d'urgence afin de les informer de la situation.

Le jeudi 7 octobre 2021, Madame Wacquiez, la directrice générale et Madame Cloutier, la conseillère, ainsi que Monsieur Fortin, le maire de Montcerf-Lytton ont discuté avec différentes municipalités, pour finalement avoir une entente avec la Ville de Maniwaki qui accepte de prendre en charge les incendies qui auront lieu dans notre municipalité, et ce, sans délai d'application. D'ailleurs, nous tenons à remercier Madame Fortin, la mairesse, Madame Alie Gagnon, la directrice générale ainsi que Monsieur Campbell, le directeur du service incendie de leur précieuse collaboration dans ce dossier.

Notre brigade de pompiers à Montcerf-Lytton est toujours active. Nos pompiers seront appelés en cas d'incendie et travailleront en coopération avec la brigade de Maniwaki.

Soyez assuré que la Municipalité a la sécurité de ses citoyennes et citoyens à cœur et que toutes les actions nécessaires ont été et seront faites afin de maintenir une couverture incendie en cas d'urgence sur son territoire.